

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 20 novembre 2020**

	L'an deux mille vingt,
DATE DE CONVOCATION : 13.11.2020	<b>Le vingt novembre à vingt heures,</b>
DATE D’AFFICHAGE : 13.11.2020	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> AUBIN William, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, NEUTE Françoise, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT
EN EXERCICE 15	Thomas, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
PRÉSENTS 12	<b>Excusés :</b> AILLET Louis (procuration à RAULT Philippe), BOUAN Chantal (procuration à ROBISSOUT Josiane) et MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine).
VOTANTS 15	<b>Secrétaire de séance :</b> PLESTAN Sylvaine

**PROCES-VERBAL REUNION DU 15 OCTOBRE 2020**

---

Accepté à l’unanimité.

**PARC NATUREL REGIONAL (PNR) VALLÉE DE LA RANCE COTE D’EMERAUDE : SYNDICAT MIXTE**

---

Une présentation du Parc Naturel Régional (PNR) Vallée de la Rance Côte d’Emeraude est faite par un élu du bureau de l’association Cœur Emeraude, Mr DAUPHIN, accompagné du directeur de l’association, Mr CHÉNY.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance Côte d’Emeraude. Celui-ci aura pour vocation durant les 3 prochaines années à finaliser le projet de charte puis de le déposer devant la Région et les instances nationales pour création officielle du PNR.

La cotisation annuelle sollicitée auprès des communes ne pourra excéder 0,50 € par an et par habitant pour chacune des collectivités.

La proposition d’adhésion au Syndicat mixte de préfiguration ne vaut pas adhésion au futur PNR, une nouvelle consultation de l’ensemble des collectivités aura lieu en temps voulu sur le projet de territoire abouti (Projet Charte) et proposé par le Syndicat mixte de préfiguration.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- **Approuve le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance Côte d’Emeraude,**
- **Décide d’adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance Côte d’Emeraude**
- **Autorise le Maire à signer les actes correspondants**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR et 2 abstentions (Françoise NEUTE et Thomas SCHMITT) :**

- Désigne un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance Côte d'Emeraude
  - o Titulaire : SCHMITT Thomas
  - o Suppléant : NEUTE Françoise

## COMPTE RENDU REUNIONS DE DINAN AGGLOMERATION

---

Commission aménagement du territoire :

Les orientations budgétaires : appréhension de la situation nationale, inflation de 0.5%.

Déficit public 7%.

Dinan Agglomération ne prévoit pas d'augmenter les taux d'imposition aux particuliers.

Dotation globale de l'Etat qui ne changerait pas, budget voté le mois prochain.

Traitement et valorisation des déchets : le manque de débouchés sur la filière vente des cartons et papiers entraîne un manque à gagner de 400 000 €.

Transition écologique : augmentation de la taxe ordures ménagères (recherche d'idées pour diminuer le coût, réflexion en 2021).

## COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

---

- Commission urbanisme, aménagement et environnement du 19/10/2020

Plusieurs points ont été étudiés :

- 1- L'aménagement de la rue des Costières (subvention départementale de 32 000 €). Projet en cours de finalisation.
- 2- Liaison piétonne et cyclable Saint-Lormel/Plancoët : 2 variantes proposées.
- 3- Modification du PLUI. Proposition de la commission transmise à Dinan Agglomération.
- 4- Projet de lotissement communal. Rencontre avec l'ADAC22.
- 5- Aménagement des abords de l'église du bourg :

Suite au travail de la commission, Mr le Maire présente un devis pour la commande de deux barrières et d'un poteau (matériau bois). - Un devis a été demandé à une entreprise du Doubs.

Mr FAVREL a été sollicité, il décline la proposition mais propose d'apporter son aide pour l'installation.

- 6- Création d'un parking rue du 4 août 1944 : remblaiement du terrain en attendant l'étude d'un projet d'aménagement.
- 7- Clôture à l'arrière de l'école : la clôture ne sera pas changée, les poteaux seront simplement réparés.

## **ADHÉSION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'APPUI AUX COLLECTIVITES DES CÔTES D'ARMOR**

---

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a été créée en 2012 à l'initiative de l'AMF 22 et du Conseil Départemental.

Il s'agit d'un établissement public administratif qui accompagne les collectivités en tant qu'assistant à maître d'ouvrage (AMO) sur les questions techniques, réglementaires et financières.

Elle réalise des études de faisabilité (approches technique, juridique et financière), la rédaction de documents liés à la commande publique (cahiers des charges, règlement de consultation, avis d'appel public à la concurrence...) et l'aide à l'analyse des offres.

Le tarif d'adhésion à l'ADAC est établi à 0,40 € par habitant.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur cette adhésion à l'ADAC qui pourrait être un outil pour la commune dans la réalisation de futurs projets.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les statuts de l'établissement public, Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor, ADAC 22,**
- **Décide d'adhérer à l'établissement, ADAC 22, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,**
- **Approuve le versement d'une cotisation annuelle conformément à la délibération du CA de l'ADAC 22 du 4 mars 2019,**
- **Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.**

## **MISE A JOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

---

Le Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a pour objectif de protéger juridiquement les chemins inscrits et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. Il nécessite une mise à jour. Il est demandé de vérifier l'exactitude des éléments fournis (nouveaux plans) pour l'itinéraire sur la commune.

L'inscription au PDIPR sera effective après délibération du Conseil départemental, pour les itinéraires disposant de l'ensemble des conventions de passage en propriété privée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;**
- **Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public) ;**
- **S'engage à :**

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux,
  - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR,
  - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée,
  - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
- Autorise Mr le Maire, en tant que besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

## **DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

---

Un représentant de la commune doit être nommé au sein du conseil municipal pour devenir le nouveau correspondant défense. Il s'agit de l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Il est proposé au conseil municipal la désignation de Madame PORCHER Aurélie, conseillère municipale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR et 1 abstention (Aurélie PORCHER) :**

- Désigne, Mme PORCHER Aurélie, Correspondant défense pour la commune de Saint-Lormel.

## **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

---

Suite aux élections municipales 2020, il est obligatoire de procéder à la désignation d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les commissaires sont désignés par la DGFIP parmi une liste proposée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Elle a le rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La commission est présidée par le Maire et se compose de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal doit proposer une liste de noms correspondants au double et la désignation sera faite par la Direction Départementale des Finances publiques.

Les délais étant arrivés à échéance et pour éviter une désignation sans avis de la commune, une proposition de commissaires a été adressée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la liste suivante de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs :

- BRIOUDES Liliane
- AILLET Daniel
- ROUILLÉ Marie-France
- XU Christine
- LUCAS Didier
- MULLER Gérard
- BESNOUX Monique
- DAVID Philippe

- MOULIN Claudine
- ROUSSEAU Vincent
- PORET Bertrand
- BRAULT Dominique
- THEBAULT Gaëtan
- DENOUAL Philippe
- GENSSE Thierry
- HAMON Alfred
- LANGUILLE Yannick
- LORAND Michel
- DESCHAMPS Jean-Pierre
- OUTIL Céline
- POULINE Jean-Yves (extérieur à la commune)
- MORIN Jacqueline (extérieur à la commune)
- DESRIAC Anne (extérieur à la commune)
- LEVEQUE Gilles (extérieur à la commune)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide la liste ci-dessus des 24 propositions de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.**

#### **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR CONTRAT D'ASSURANCE CYBER-RISQUES**

Au regard de nos organisations de travail qui impliquent désormais de plus en plus de procédures et d'échanges dématérialisés, le Centre de Gestion nous propose de participer à un groupement de commandes pour des contrats d'assurance cyber-risques.

L'objectif est de mutualiser les coûts et d'apporter une expertise sur un domaine très technique et de conduire les négociations avec les opérateurs qui prendront nécessairement en compte les différents niveaux de maturité des systèmes de sécurité informatique au sein des collectivités.

Il s'agit, pour l'instant de confier mandat au CDG22 pour la participation à une mise en concurrence pour le groupement de commandes.

La délibération dans ce sens permettrait de participer à la procédure sans nous contraindre à adhérer si la proposition de taux ne nous convenait pas.

Il est demandé l'avis du conseil sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**
- **Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que le conseil municipal puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

## **TRAVAUX DE PLOMBERIE ET D'ELECTRICITÉ A L'ECOLE**

---

Afin de permettre l'utilisation de la buanderie de l'école sans déranger les cours pendant la journée et créer un accès direct à la salle de classe des GS-CP pour répondre aux préconisations liées à la crise sanitaire (éviter le brassage des groupes dans les couloirs), il est projeté le déplacement de celle-ci dans les anciens locaux des TAP.

Plusieurs entreprises ont été contactées et 3 devis sont à étudier (avec modifications apportées par les élus pour l'opération souhaitée).

Devis entreprise PERRIN de 3580,35 € HT (intervention possible en Février). Après modifications pour correspondre à l'opération souhaitée, le coût des travaux serait de 2922.86 € HT environ.

Devis Thermi Confort de 2844,66 € HT (intervention possible en Février). Après modifications pour correspondre à l'opération souhaitée, le coût des travaux serait de 2955,76 € HT environ.

Devis entreprise OUTIL Mickaël de 3017,80 € HT (intervention en Juin). Après modifications pour correspondre à l'opération souhaitée, le coût des travaux serait de 2894,80 € HT (+ achat d'un mitigeur pour 140 €) environ.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide l'opération projetée avec l'entreprise PERRIN pour une enveloppe de travaux de 3 000 € HT.**

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENTS**

---

Travaux prévus :

Travaux d'aménagement autour du terrain de tennis pour faciliter l'entretien avec un nouveau terrassement. Enfouissement partiel des blocs de pierre installés cet été pour empêcher leur déplacement et l'accès de véhicules au terrain de football.

Dégagement de terre au niveau de la Maison Neuve.

L'entreprise Sarl Lansard TP nous a transmis une proposition pour ces divers travaux pour un montant de  
2 100 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide l'opération et le devis de l'entreprise Sarl Lansard TP pour un montant de 2 100 € TTC.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Projet lotissement communal : une rencontre avec Mme PAVY représentante du GAEC de Milard, locataire exploitant le terrain, pour déterminer la libération dudit terrain qui aura lieu après la prochaine récolte soit fin octobre 2021.
- Validation du représentant « Covid-19 » auprès de la Préfecture. Mme LEBORGNE Régine, vice-présidente du CCAS s'est occupé des questions liées au besoin d'aide des habitants face à la crise sanitaire.
- Communication : fêtes et cérémonies

- Fête de la Toussaint :

Au cimetière, un fleurissement extérieur au niveau du portail et du mur d'enceinte a été mis en place. Le jardin du souvenir ainsi que les tombes de Mr Aimé Poulain et de Mme Véron Yvonne ont été fleuris.

- 11 novembre : face à la dégradation de la situation sanitaire et des mesures liées aux rassemblements, la cérémonie commémorative a été annulée. Toutefois un comité restreint d'élus a déposé une composition florale au monument. L'amicale laïque des parents d'élèves du RPI a également fleuri le monument.
- téléthon : l'opération vente de gâteaux sur la commune est annulée
- le traditionnel vin chaud / châtaignes grillées offert par le Comité des Fêtes aux lormelois est annulé.
- compte tenu des circonstances interdisant toute manifestation, nous avons renoncé à mettre un sapin décoré dans la salle polyvalente. Une décoration du hall d'entrée sera toutefois effectuée.
- l'organisation de la traditionnelle cérémonie des vœux semble bien compromise
- carte de vœux : la réalisation sera vue en commission communication

- Vie scolaire :

Le 3 novembre : retour à l'école dans le cadre d'un nouveau confinement puis la mise en place du plan vigipirate.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

Pendant les vacances de la Toussaint, les travaux programmés ont été effectués (mise en place de cabines sanitaires, peinture de la bibliothèque et de la classe des maîtres).

- Repas + spectacle Noël RPI :

Traditionnellement les communes (St Lormel et Créhen) organisent pour Noël un repas commun pour tous les enfants du RPI & leur offrent un après-midi récréatif (spectacle ou cinéma...) suivi d'un goûter. Cette année nous ne pourrions pas réunir tous les enfants pour le repas. Projet : chaque site prendrait son repas dans sa cantine habituelle puis les enfants pourraient tous se retrouver à Créhen pour un spectacle de cirque. Il n'y aurait pas de goûter voir une remise de friandises à emporter. Des décisions seront prises selon l'évolution de la situation sanitaire.

- Camping « Résidence les Chênes » :

Toutes les mises en demeure personnalisées de se conformer au règlement avant le 31/01/2021 ont été réceptionnées.

2 mobiles homes ont changé de propriétaire. La régularisation des nouveaux baux est en cours.

L'élagage des arbres sera effectué après la chute des feuilles.

Le projet de plantation d'une haie séparative entre l'aire de jeux et le camping et remplacement d'arbustes de haie entre certaines parcelles du camping est à l'étude.

- Logements sociaux :

Le changement de 2 vélux sera effectué dans le logement occupé par Laetitia LE SOURN par l'entreprise OUTIL pour un montant de 1591.20 € TTC (avec une plus-value de 180 € HT pour le choix de la variante).

- Les Roseraies :

Un nouveau banc sera mis en place.

- Lotissement « le hameau de la Tourelle » :

Le projet mené par le lotisseur « Terres et Projets » se concrétise (4 lots sur les 6 prévus seraient déjà vendus).

## QUESTIONS DIVERSES

---

Sylvaine PLESTAN fait part d'une demande pour déplacer le panneau voie sans issue qui se trouve actuellement à l'entrée de la rue des Prunus. Il serait à placer de l'autre côté du rond-point.

Prochain conseil municipal : vendredi 18 décembre 2020 à 20 h

La séance est levée à 23 h 33.

AILLET Louis	AUBIN William	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille	NEUTE Françoise
<i>Absent</i>		<i>Absente</i>				<i>Absente</i>	
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	